

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **4 décembre 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **24**
Nombre de pouvoirs : **5**

Le onze décembre deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 24 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE ; Mme Françoise TALVARD à Mme Elisabeth VENTADOUR et Mme Patricia TILLET à M. Yoann FIANCETTE.

Secrétaire de séance : Mme Sandra DELIBIT

Numéro : DL20241211-008

Matière : 7.5.3 - Finances locales – subventions – attribuées aux personnes morales de droit privé

Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CINEMA « LE CARNOT » – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA SARL VEO CINEMAS

Vu les articles R.1511-40 à R.1511-43 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DL20231206-030 approuvant le principe de délégation de service public par affermage pour la gestion du Cinéma « Le Carnot » ;

Vu la délibération n° DL20240710-014 approuvant le contrat d'affermage à intervenir avec la SARL VEO CINEMAS ;

Vu le contrat d'affermage signé le 01/08/2024 et entrant en vigueur le 31/08/2024 et notamment son article 7 fixant le principe de rémunération du délégataire ;

Vu le rapport de gestion « 2023 » du Cinéma « Le Carnot » fourni par le délégataire de service public ;

Vu l'avis de la Commission des Finances réunie le 26 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la subvention d'équilibre annuelle à la SARL VEO CINEMAS, au titre de l'année 2024, d'un montant de 21.000 € TTC. Les crédits étant prévus au budget sur le compte 65748.

Fait en Mairie d'Ussel, le 11 décembre 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Sandra DELIBIT

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20241211-DL20241211-008-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024
Date de mise en ligne : 16/12/2024